

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

Nous soussignés :

Père : Nom : Prénom :

Mère : Nom : Prénom :

Demeurant :

Père :

Mère :

Téléphone : Père 069/...../...../.....

Mère 069...../...../...../.....

Autorisation par la présente

N'autorisons pas

Le collège La Salle Alexandre MONNET à photographier (filmer, enregistrer et interviewer), l'enfant né(e) le à puis à reproduire et diffuser ces photographies sur les supports suivants (l'autorisation vaut pour tous les supports) :

- ➔ Plaquettes du collège, de l'A.P.E.L ou du Réseau Lassalien, photos de classes, encarts et affiches,
- ➔ Audio, vidéo, télévision, presse écrite
- ➔ Sites internet du collège et du réseau des Frères des Écoles Chrétiennes
- ➔ Tout support numérique à destination des familles des élèves, du personnel de l'établissement, des membres du réseau Lassalien
- ➔ Représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est donnée pour une durée de une année scolaire à compter de la présente signature.

Fait à

Le

Signature * précédée de la mention « lu et approuvé »

En cas de séparation, l'autre parent a été consulté

Le père,

La mère,

L'enfant,